

République populaire de Chine – Auteurs de menaces, contact avec des candidats et du personnel, et financement d’auteurs de menaces

Le présent document est le résumé non classifié du renseignement que détiennent les ministères et organismes responsables de la sécurité et du renseignement. Il a été principalement rédigé par le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), avec l’aide et l’accord du Centre de la sécurité des télécommunications (CST), d’Affaires mondiales Canada (AMC), du Bureau du Conseil privé (BCP), de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et de Sécurité publique Canada (SP). Il est présenté en réponse à une demande expresse de la Commission d’enquête publique sur l’ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux, qui souhaite obtenir le résumé non classifié de l’information portant sur l’ingérence étrangère. Il ne faut se fonder sur ce résumé pour comprendre toute autre question. Il repose sur le renseignement recueilli et évalué au cours d’une période donnée et ne reflète pas nécessairement l’entière connaissance que le gouvernement du Canada avait de cette question à quelque moment que ce soit. Le renseignement sous-jacent a été communiqué à la Commission. Le présent document contient des résumés et des passages caviardés qui retranchent du renseignement les éléments qui risqueraient de porter préjudice à la sécurité nationale et aux relations internationales. Sont également retranchées les activités, techniques, méthodes et sources de renseignement sensibles qui pourraient causer des préjudices, et le document respecte les lois canadiennes pertinentes. Par ailleurs, il n’énonce pas toutes les mises en garde ni toutes les limites qui figurent dans les documents classifiés originaux et ne précise pas le degré de fiabilité et de crédibilité du renseignement, puisque cela risquerait de divulguer de l’information préjudiciable.

*Il s’agit du résumé d’une partie de l’information tirée des renseignements dont dispose le milieu de la sécurité nationale et du renseignement du gouvernement du Canada sur un sujet donné, et le tout est présenté de manière à pouvoir être divulgué publiquement sans divulguer d’information qui puisse nuire à la sécurité nationale et aux relations internationales. Par conséquent, ce résumé comporte plusieurs limites significatives. **Il faut donc le lire en gardant ces limites à l’esprit, à défaut de quoi les lecteurs risqueront d’être induits en erreur.** Voici en quoi consistent ces limites :*

- **Le résumé peut être incomplet** : Il s’agit du résumé d’une partie, donc pas nécessairement de la totalité, de l’information sur le renseignement dont dispose le milieu de la sécurité nationale et du renseignement au sein du gouvernement du Canada. Par exemple, il ne contient que l’information pertinente qu’il a été possible d’épurer adéquatement pour en permettre la diffusion.
- **Le résumé n’indique pas quand le renseignement a été recueilli** : À moins d’indication contraire, le résumé n’indique pas quand le renseignement a été recueilli ou obtenu. Il s’agit du renseignement recueilli et analysé au cours d’un certain laps de temps, et il n’a peut-être pas été mis à la disposition de tous les décideurs du gouvernement du Canada pendant la période électorale. Ainsi, il ne faut pas présumer, par exemple, que le renseignement a été recueilli peu de temps avant les événements décrits.
- **Le résumé peut contenir de l’information qui provient d’une source unique** : Le résumé n’indique pas si l’information provient d’une seule source ou de multiples sources.
- **Le résumé peut contenir de l’information dont le degré de fiabilité est inconnu ou variable ainsi que de l’information qui peut avoir été fournie pour influencer autant qu’informer ses destinataires.**
- **Le résumé n’indique pas la source de l’information** : Le résumé peut présenter de l’information tirée de différents types de sources sans préciser le type de source (à savoir s’il s’agit d’une source ouverte, d’une source humaine, d’une interception par des moyens techniques, etc.). Il n’indique pas non plus si l’information a été traduite d’une autre langue que celle dans laquelle elle est présentée.
- **Le résumé n’indique aucune corroboration ni l’absence de corroboration** : Le résumé n’indique pas s’il existe de l’information supplémentaire susceptible de corroborer l’information résumée ni s’il n’existe aucune information supplémentaire de la sorte.
- **Le résumé n’analyse pas l’information** : Il s’agit du résumé du renseignement, et non pas de l’analyse globale de l’importance, de la signification ou du poids du renseignement.

La Commission a reçu tout le renseignement pertinent et toutes les évaluations pertinentes, qui précisent le degré de fiabilité ainsi que la corroboration ou l’absence de corroboration de l’information qu’ils contiennent.

RÉSUMÉ

1. Avant et pendant la 43^e élection générale du Canada, en 2019 (EG43), un groupe d'auteurs de menace connus et présumés liés à la République populaire de Chine (RPC), notamment des représentants de la RPC, ont travaillé de manière vaguement coordonnée les uns avec les autres afin de promouvoir secrètement les intérêts de la RPC par l'intermédiaire des institutions démocratiques canadiennes.
2. Les rapports indiquent que 11 candidats politiques et 13 membres du personnel politique ont été évalués comme étant soit impliqués¹ dans ce groupe d'auteurs de menaces, soit affectés² par eux. Sept candidats appartenaient au Parti libéral du Canada (PLC) et quatre au Parti conservateur du Canada (PCC). Certaines de ces personnes semblaient prêtes à coopérer à des activités liées à l'ingérence étrangère, tandis que d'autres semblaient ne pas être au courant d'éventuelles activités liées à l'ingérence étrangère en raison de leur nature clandestine.
3. Dans un cas, les rapports de renseignement indiquent que des représentants de la RPC ont rencontré des membres du personnel politique et leur ont expressément fait savoir qu'ils s'attendaient à ce qu'ils filtrent la participation de leur candidat à certains événements, tels que ceux organisés par des représentants taiwanais. Les membres du personnel politique sont des points de contact importants, car ils font partie du processus de circulation de l'information vers les élus et influencent souvent le calendrier des événements auxquels un candidat prend part.
4. Les rapports de renseignement indiquent que certains de ces auteurs de menace ont en outre incité certains médias de langue chinoise à appuyer certains candidats.
5. De plus, les évaluations du renseignement suggèrent que certains de ces auteurs de menace ont reçu un soutien financier de la part de la RPC. Par exemple, il est probable qu'il y ait eu au moins deux transferts de fonds d'une valeur approximative de 250 000 dollars de la part de représentants de la RPC au Canada, peut-être à des fins d'ingérence étrangère, mais vraisemblablement pas dans le but de financer clandestinement les 11 candidats. Ces fonds ont été transférés par l'intermédiaire de nombreuses personnes afin d'en dissimuler l'origine : par l'intermédiaire d'un dirigeant communautaire influent, à un membre du personnel d'un candidat aux élections fédérales de 2019, puis à un député de l'Ontario. Le ou les transferts auraient eu lieu vers la fin de l'année 2018, ou en début d'année 2019.

¹ Impliqué – Aux fins du présent résumé, le terme « impliqué » indique qu'une personne a au moins un lien direct avec une personne d'intérêt en ce qui concerne les activités d'ingérence étrangère de la RPC. Cela ne signifie pas qu'une personne impliquée est sciemment engagée dans une activité menaçante ou qu'elle est complice d'une telle activité.

² Affecté – Aux fins du présent résumé, le terme « affecté » indique qu'une personne a été directement touchée par les activités d'ingérence étrangère menées par les auteurs de menace.